

Bruxelles, le 24 avril 2026
(OR. en)

8437/26

COH 68
CADREFIN 175
POLGEN 100
ECOFIN 516
ENV 401
TRANS 243
PECHE 137
JAI 482
ENER 198
MI 383
MAR 61
COMPET 473
SAN 243
SUSTDEV 32
RECH 187

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de conclusions de Conseil sur l'inclusion de la Norvège dans la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique - <i>Approbation</i>

1. Dans sa lettre du 20 mars 2026, la présidence du groupe des coordinateurs nationaux de la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique a demandé à la présidence chypriote du Conseil de l'UE de lancer la procédure au sein du Conseil en vue de l'inclusion de la Norvège dans la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique¹.
2. Un projet de conclusions du Conseil sur l'inclusion de la Norvège dans la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique a été examiné lors de la réunion du groupe "Actions structurelles et

¹ WK 5257/2026.

régions ultrapériphériques" du 21 avril 2026². Les délégations ont marqué leur accord sur le projet de conclusions du Conseil dont le texte figure à l'annexe de la présente note.

3. Le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil d'approuver les conclusions du Conseil figurant à l'annexe de la présente note.

² WK 5258/2026.

**Projet de
conclusions du Conseil sur l'inclusion de la Norvège dans la stratégie de l'UE pour la région
de la mer Baltique**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

1. RAPPELANT les conclusions du Conseil européen des 29 et 30 octobre 2009¹, dans lesquels celui-ci a adopté la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique et a approuvé les conclusions du Conseil² en la matière, fondées sur la communication de la Commission du 10 juin 2009³;
2. CONSIDÉRANT le consensus atteint à l'issue d'une procédure de silence le 28 novembre 2025 par les représentants de l'Allemagne, du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne et de la Suède en ce qui concerne la demande d'adhésion à part entière présentée par la Norvège;
3. CONSIDÉRANT la lettre du 20 mars 2026 de la présidence du groupe des coordinateurs nationaux de la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique à l'attention de la présidence chypriote du Conseil de l'UE, lui demandant de lancer la procédure au sein du Conseil en vue de l'inclusion de la Norvège dans la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique;
 - A. SALUE et ACCEPTE la demande présentée par les pays participant au groupe des coordinateurs nationaux de la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique d'inclure la Norvège dans ladite stratégie;
 - B. INVITE la Commission à prendre les mesures nécessaires pour inclure la Norvège dans la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique et à soumettre au Conseil une stratégie modifiée en conséquence.

¹ Document 15265/1/09 REV 1.

² Document 15018/09.

³ Document 11308/09.